



ENTRE INSERTION PROFESSIONNELLE ET ÉMANCIPATION SOCIALE : QUELS NOUVEAUX DÉFIS POUR LES CISP ?

Barbara Garbarczyk
Chargée de projets
Études & Animations



Analyse 2015

Allier insertion professionnelle et émancipation sociale : dès leur origine dans les années septante, l'objectif des initiatives d'insertion socioprofessionnelle est ambitieux mais réaliste. Depuis lors, la situation du monde du travail continue d'évoluer : flexibilisation du marché d'emploi, robotisation qui menacerait un emploi sur deux en Belgique d'ici 20 ans¹, surveillance accrue des personnes qui n'ont pas d'emploi, rétraction du marché de l'emploi qui touche principalement les moins qualifiés...

Évidemment, tous ces constats amènent le secteur à se poser des questions : dans une société où il n'y a plus d'emploi pour tout le monde, quel est le sens de l'insertion socioprofessionnelle ? Comment prendre en compte les nouvelles réalités et répondre aux nouveaux défis d'aujourd'hui ? Comment rester un contre-pouvoir tout en étant institutionnalisé ? Avec la conviction qu'on « *peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin* » (Goethe), ALEAP, fédération d'Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) a proposé à ses membres de prendre le temps de réfléchir à ces questions pendant plusieurs rencontres². SAW-B a également été invitée à y participer, et cette analyse se nourrit à la fois de ces discussions et de réflexions propres. Si ce sont surtout deux voix (Aleap et SAW-B) que l'on retrouve dans cette analyse, il va sans dire qu'il serait intéressant de partager et de discuter de ces réflexions avec l'ensemble du secteur des Centres d'Insertion SocioProfessionnelle (CISP).

Nous proposons ainsi au lecteur de revenir sur les questionnements : pourquoi et comment est né le secteur de l'insertion socioprofessionnelle ? Comment a-t-il été reconnu et avec quelles difficultés ? Dans le contexte social actuel, à quels nouveaux enjeux celui-ci doit-il faire face ? Quelles pistes pour continuer à répondre aux objectifs initiaux tout en préservant des valeurs de solidarité et d'émancipation ?

L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE : D'OÙ VIENT CETTE IDÉE ?

Les origines de l'ISP : quête d'émancipation et réunions du samedi...

Pour bien comprendre la dynamique dans laquelle sont nées les initiatives d'insertion socioprofessionnelle, commençons par quelques éléments de contexte. À la fin des années septante, nous sortons à peine de ce qu'on a appelé les Trente Glorieuses, synonymes de croissance économique, quasi plein-emploi et nette augmentation du niveau de vie qui bénéficie à l'ensemble de la population. Petit à petit, le chômage de

¹ « Les 10 métiers les plus menacés en Belgique par la robotisation », *Le Soir*, 9 février 2015.

² Avec des débats entre les acteurs eux-mêmes, mais aussi avec des contributions d'intervenants extérieurs : Yvan Cnudde (fondateur de Chantier et co-fondateur d'Aleap), Bernard Van Asbrouck (FOREM), Manon Lengleur (Mission Locale de Schaerbeek), Guy Bajoit (sociologue UCL).

masse s'installe et provoque l'exclusion sociale d'un nombre croissant de personnes. Mais c'est aussi une période encore marquée par « l'esprit de mai 68 » et son lot de révolte, d'indignation et de volonté de recherche d'un autre système.

Face à ce constat d'une société qui exclut de plus en plus, certains s'indignent... et agissent ! « *C'est alors que voient le jour une série d'initiatives issues du courant communautaire et autogestionnaire dont l'objectif consiste à allier vie privée et vie professionnelle autour d'une idéologie ou d'une croyance (entre autres : La Poudrière, SST-Les Ateliers de Baulers) tout en y accordant une place significative aux "laissés pour compte"*³ ». Comment ? En accompagnant des jeunes (ou moins jeunes) en décrochage scolaire sur des chantiers par exemple, en leur apprenant le goût du métier et en leur transmettant des valeurs. Et bien au-delà du fait de trouver un emploi, il s'agissait aussi de veiller au développement personnel de ces personnes. L'intégration par le travail (via l'activité, via le fait de « faire quelque chose »⁴) n'a finalement de sens que si elle va de pair avec une émancipation sociale et un développement personnel. Tels ont été les idéaux (qui, réunis, donnent un contenu spécifique à cette « valeur travail » souvent invoquée par les acteurs du secteur) qui ont mis en mouvement toute une série de personnes.

Comme de nombreuses innovations, ces ambitions ont été mises en place en prenant une certaine distance par rapport au cadre institutionnel classique et grâce à un fort engagement de la part des porteurs de projets (via des réunions sur leur temps libre hors-emploi)... Parfois, en plus du « travailler avec », il y avait le « vivre avec » dans un esprit de communauté. Ce modèle de « compagnonnage » couplé à un accompagnement psycho-social se faisait sous forme d'associations de fait, ou encore d'asbl sans agrément particulier. Personne n'a donc attendu une reconnaissance, un financement ou un cadre légal pour se mettre en mouvement : c'est avant tout un engagement de personnes qui ne se résignaient pas à la mise en place d'une société à deux vitesses. « *Les porteurs de ce type d'initiatives sont alors souvent considérés comme des intellectuels de gauche, des soixante-huitards (pas encore attardés...) ou des babas-cools que d'aucuns voient comme un phénomène de mode. On ne parle pas encore de formation professionnelle, et encore moins de pré-qualification, mais plutôt de mise au travail de personnes défavorisées (...)* L'objectif est, alors, prioritairement de donner du boulot et un revenu décent, conditions nécessaires (mais pas toujours suffisantes) pour acquérir ou retrouver les premières marches de la dignité⁵. »

La reconnaissance

Le cadre militant, bénévole et novateur de ces initiatives tient une dizaine d'années. En effet, d'une part, les acteurs eux-mêmes parfois s'épuisent, ressentent un besoin de reconnaissance publique (et donc d'un cadre légal), mais aussi de financements. D'autre part, « l'a-légalité » de ces initiatives (octroi aux personnes de rémunération sans cadre légal formel, réalisation de travaux dans le bâtiment sans être assujetti à la TVA...) force les politiques à s'intéresser à elles. C'est ainsi qu'en décembre 86 puis en juillet 87 apparaissent respectivement un arrêté royal⁶ et un décret de la Communauté Française⁷. Ces deux premiers cadrages (qui permettent d'accorder une rémunération aux jeunes tout en limitant les cotisations sociales et donnent un cadre légal avec subventionnement et

³ « L'ISP, des racines et des ailes, 30 ans d'histoire », *L'ESSOR de l'Interfédé*, n°36, mai 2006.

⁴ D'où le nom de certaines structures nées à cette époque : Quelque Chose à Faire (à Monceau-sur-Sambre) ou encore 1001 Choses à Faire (à Liège).

⁵ « L'ISP, des racines et des ailes, 30 ans d'histoire », *L'ESSOR de l'Interfédé*, n°36, mai 2006.

⁶ Arrêté Royal n°499 du 31 décembre 1986 portant sur la réglementation de la sécurité sociale de certains jeunes défavorisés.

⁷ Décret du 17 juillet 1987 relatif à l'agrément et au subventionnement de certains organismes exerçant des activités d'insertion socio-professionnelle ou de formation professionnelle continuée.

formation de formateurs) constituent la base de ce qui deviendra plus tard les EFT et les OISP.

Cette reconnaissance, souhaitée par les acteurs et nécessaire pour les pouvoirs publics, est une victoire. Cependant, l'institutionnalisation va toujours de pair avec une certaine instrumentalisation... C'est donc également le temps des premiers renoncements du secteur : le souhait initial de rémunérer suffisamment les stagiaires ne sera pas retenu⁸, le désir d'une compétence ministérielle transversale est finalement relégué au seul ministère de l'emploi et de la formation... Alors que l'objectif initial était une politique sociale globale, on glisse vers une politique presque uniquement centrée sur l'emploi. Le nouveau « décret CISP » (Centre d'Insertion Socioprofessionnelle), ne fait que renforcer cet aspect. En étant reconnues, ces structures se doivent d'accepter certaines politiques publiques, comme le décret accompagnement individualisé, ou encore le contrat de coopération, qui ne sont pas sans poser un certain nombre de questions⁹.

Breve chronologie du secteur de l'insertion socioprofessionnelle

Fin des années 70 : Naissance des initiatives d'insertion par le travail, d'abord de manière informelle et bénévole.

1986/87 : Premières législations (arrêté royal et décret de la Communauté française) qui posent un cadre légal à ces activités et qui proposent des subventionnements.

1991 : Agrément EAP (Entreprises d'Apprentissage Professionnel)

1995 : Arrêté EFT

2004 : Nouveau décret EFT/OISP et décret DIISP

2013 : décret CISP (mise en place: 2017)

D'HIER À AUJOURD'HUI : NOUVELLES DIFFICULTÉS, NOUVEAUX DÉFIS.

Quand l'idéologie néolibérale s'immisce dans les politiques publiques...

Ce qui semblait être une « crise » à la fin des années 70 perdue : chômage et exclusion font désormais partie intégrante du paysage sociétal, le plein-emploi n'est qu'un vague souvenir... Une bonne formation n'est de loin plus la garantie de l'accès à un emploi. C'est l'explosion du travail précaire : CDD, intérim, dispositifs spécifiques pour l'emploi, article 60, incantation à l'auto-entrepreneuriat (et aux dettes qui vont avec)... Ces différents dispositifs vont d'ailleurs de pair avec une évolution de la figure du travailleur : esclave, puis prolétaire (avec le capitalisme), puis salarié (avec le capitalisme technico-industriel), et maintenant entrepreneur endetté... Pour ce nouveau « capitalisme de la dette », l'emploi et ses règles sont une entrave à son expansion, d'où sa volonté de le précariser toujours plus¹⁰.

Avoir un emploi n'est donc plus synonyme de sécurité, en témoigne le nombre toujours grandissant de « travailleurs pauvres »¹¹, c'est-à-dire de personnes qui ont un emploi, mais celui-ci ne leur permet pas de se situer au-dessus du seuil de pauvreté (60% de la médiane du revenu disponible, à l'échelle individuelle). Les politiques publiques changent de visage : le néolibéralisme provoque le passage de l'État social (aussi appelé État-providence) à l'État Social Actif. Là où le premier assurait un droit à chacun selon sa situation sociale et instaurait une prise en charge collective du risque individuel, le second propose une aide sous conditions comportementales (suivre une formation, avoir

⁸ Les stagiaires reçoivent une indemnité de un euro par heure de formation, en complément de leurs allocations de chômage ou de leur allocation sociale – ce montant n'a jamais évolué depuis que le système existe.

⁹ Voir notamment le « Mémoire sectoriel des CISP », revue *L'ESSOR*, premier trimestre 2014.

¹⁰ M. LAZZARATO, *Gouverner par la dette*, Les prairies ordinaires, Paris, 2014.

¹¹ Qui sont passées, en 10 ans, de 3% à 6% des bénéficiaires du revenu social d'intégration. « La Belgique compte de plus en plus de travailleurs pauvres », *rtbf.be*, 31 janvier 2014.

suffisamment de preuves que l'on cherche un emploi¹²...). Face au risque collectif, c'est donc à chacun de se responsabiliser. Malheureusement, cette responsabilisation rime souvent avec culpabilisation (« c'est ta faute si tu ne trouves pas d'emploi ! ») et donc fragilisation des personnes déjà marginalisées¹³. Bernard Van Asbrouck nous rappelle qu'en 6 ans, le taux d'exclusion du chômage a été multiplié par 10 ! De plus, en 2011, on estimait à 62% le taux de personnes éligibles au revenu d'intégration distribué par les CPAS qui renoncent à cette aide, par manque d'information, ou par découragement¹⁴... Un certain nombre d'entre eux sont des cohabitants, statut hautement critiqué et souvent vu comme une régression sociale (via le renoncement à une aide sur base individuelle) par de nombreux acteurs du secteur. Ainsi, certaines personnes, exclues du système d'aides, disparaissent tout bonnement des statistiques (et ne disposent alors que de la « sécurité sociale rapprochée », c'est-à-dire de la solidarité de la famille ou des proches) ! C'est ce que certains chercheurs appellent la « sherwoodisation »¹⁵. S'il a l'avantage d'être très imagé, ce terme reste cependant assez vague, au sens où il réunit à la fois des personnes volontairement sorties du système et qui construisent un autre modèle de société, des exclus des aides sociales se retrouvant littéralement dans la misère, ou encore une élite affranchie des frontières et des lois nationales¹⁶. Quoi qu'il en soit, on constate que de plus en plus de personnes échappent aux mailles du filet de la sécurité sociale...

Et pour le secteur, qu'est-ce que ça change ?

Évidemment, le secteur de l'insertion socio-professionnelle subit ces changements, et avant tout, en accueillant des personnes de plus en plus marginalisées. « *J'ai fait le tour de tout, je n'ai d'autres perspectives que de classer mes preuves et espérer ne pas faire me taper les doigts par l'ONEm...* » est une phrase entendue quotidiennement, témoignent les travailleurs sociaux. D'un côté comme de l'autre du bureau de l'ONEm, du FOREM ou d'Actiris, c'est une insupportabilité de la norme qui s'exprime de plus en plus¹⁷.

Parfois, le sentiment de la part des travailleurs du secteur est que le nouveau combat des stagiaires consiste non pas à se former, à trouver un emploi et à s'épanouir, mais à... garder leurs allocations ! Et pour les travailleurs, tous ces changements vont de pair avec un certain malaise et une série de questionnements : « *à quoi sert-on aujourd'hui ? En quoi sommes-nous encore un contre-pouvoir ? Ne sommes-nous pas devenus de simples exécutants de politiques publiques (elles-mêmes influencées par une logique de marchandisation et de rationalisation de tous les domaines de la vie) ? Au vu de la situation précaire de nos publics, est-ce que l'insertion socioprofessionnelle est vraiment la priorité ?* ». Alors le constat est dur : parfois, l'impression des travailleurs est que l'innovation sociale de départ s'est transformée en extension des politiques publiques ... « *Quel décalage entre ce que nous avons voulu être et ce que nous sommes devenus ?* »¹⁸ s'interroge le secteur.

De plus, le secteur (comme beaucoup d'autres) sent qu'il perd des marges de manœuvre : en plus des baisses de financement, on le pousse à évaluer son impact en se limitant souvent à calculer les personnes « mises à l'emploi », en sacrifiant les aspects qualitatifs de leur mission de formation professionnelle, d'émancipation sociale et de développement personnel. Les effets pervers des dernières réformes

¹² Rappelons que l'on demande aux chômeurs de chercher de l'emploi, pas d'en trouver.

¹³ Pour une lecture critique des dérives du plan d'activation, voir D. MASSET, « Le contrat d'activation, repères et dérives », revue *Ensemble !*, n°70, février 2011.

¹⁴ N. BOUCKAERT et E. SCHOKKAERTN, « Une première évaluation du non-recours au revenu d'intégration sociale », *Revue belge de la Sécurité Sociale*, 2011.

¹⁵ B. VAN ASBROUCK, « Sherwood. Quand les citoyens quittent la cité », *JDJ*, n° 341, janvier 2014.

¹⁶ Pour une lecture critique du terme, voir J. BLAIRON, « Les usages sociaux des concepts : le cas de la sherwoodisation », *Intermag.be*, [en ligne : www.intermag.be/505], Analyses et études RTA asbl, mars 2015.

¹⁷ Voir par exemple le dossier « Actiris vu par Actiris », revue *Ensemble !*, décembre 2013.

¹⁸ Voir aussi notre analyse « Quel sens pour le travail social en insertion socioprofessionnelle aujourd'hui ? », *SAW-B*, 2011.

réglementaires pointent déjà le bout de leur nez¹⁹ : les centres d'insertion socioprofessionnelle devront-ils bientôt uniquement sélectionner les personnes « proches de l'emploi » pour répondre aux critères de mises à l'emploi, et faire une génération de sacrifiées des autres ? « *Où est passé le 'socio' de l'insertion socioprofessionnelle ?* » s'interroge ainsi une travailleuse sociale. À l'inverse, il peut aussi y avoir la tentation d'aller à l'extrême opposé, à savoir abandonner le côté « travail » et ne faire que du social. À ce propos il peut être utile de rappeler les trois dérives possibles du secteur qu'identifiait déjà Yvan Cnudde en 1986 : bureaucratisation, exploitation des stagiaires, activités occupationnelles.

QUE FAIRE ?

L'heure d'un tournant a effectivement sonné : si former des personnes continue à être pertinent à bien des égards, il serait aujourd'hui naïf de croire que cela suffira à les aider à trouver un emploi... Les failles du système se trouvent ailleurs. Alors que faire ? Pleurer nostalgiquement la fin du plein emploi et de la croissance ? Ou réfléchir à de nouvelles revendications politiques collectives, à des marges de manœuvres possibles ? Parce que, comme le dit une travailleuse du secteur, « *on ne défend pas juste nos emplois, on défend aussi un autre modèle de société* », la balance penchera sûrement pour la deuxième option...

Un élément sur lequel le secteur semble d'accord : l'emploi n'est pas un graal. Le travail, au sens noble, ne se limite pas à un emploi. Il existe d'autres formes d'activités socialement utiles et inclusives, comme le bénévolat dans des associations, s'occuper de sa famille ou de proches dans le besoin, participer à la vie de sa communauté... En cela, un projet de vie ne se limite pas à un projet professionnel. Faut-il faire le deuil de l'idée que tout le monde aurait un emploi de qualité, voire que tout le monde serait « employable » ? Le secteur s'interroge sur les alternatives : l'allocation universelle²⁰ serait-elle une piste à creuser ? Permettrait-elle ce plus grand équilibre ? Ou au contraire, mènerait-elle vers une politique encore plus libérale, où chaque personne devrait se débrouiller avec un revenu minimal²¹ ? Si elle peut lever la contrainte qui pèse sur les chômeurs aujourd'hui, elle ne sera sûrement pas motrice d'une émancipation sociale à elle seule. Au moins, à un montant suffisant, elle retirerait au marché de l'emploi le monopole de l'inclusion sociale. Car finalement, « *faut-il des compétences pour avoir le droit de vivre ?* » interroge Bernard Van Asbrouck. Ou bien faut-il (enfin) partager le temps de travail ?

Trois pistes à poursuivre ?

Ainsi, la lecture de SAW-B face à ces constats est qu'il semble que le secteur se trouve face à trois pistes de chantiers, à mener certainement de manière simultanée.

Premièrement, face à la volonté des politiques de cantonner le secteur à de l'insertion dans le marché de l'emploi, une revendication philosophique consisterait à se réapproprier le langage et à défendre « une valeur travail » liée à des pratiques concrètes également en dehors de l'emploi. L'emploi, rappelons-le, n'est qu'un moyen au service

¹⁹ « Mémoire sectoriel des CISP », *L'ESSOR de l'Interfédéré*, premier trimestre 2014.

²⁰ Selon le réseau belge pour un revenu de base, « l'allocation universelle est un revenu :

- accordé à toutes et à tous, tout au long de la vie ;

- versé périodiquement à titre individuel ;

- accordé sans condition, sans prendre en compte l'existence d'autres revenus, ni contrepartie de l'exécution d'un travail ou de la disposition à en accepter un.

Ce revenu de base vise à permettre à chacun et chacune de mener une vie digne et de participer à la vie en société sous toutes ses formes. » Par ailleurs, il est cumulable avec les revenus issus de l'emploi.

²¹ Pour une lecture critique, voir M. ALALUF, *L'allocation universelle, nouveau label de précarité*, Couleurs Livres, Bruxelles, 2014.

d'un objectif plus ambitieux : celui d'une justice sociale et d'un épanouissement social de chacun et de chacune. En somme, que tout le monde ait une place dans cette société.

La deuxième piste serait de porter des revendications politiques plus générales, sous forme de plaidoyer par exemple. Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle n'est de loin pas une tour d'ivoire, et est, nous l'avons vu, fortement influencé par des éléments de contexte plus généraux : politique d'emploi, politique économique, politique sociale... Une réponse uniquement sectorielle ne sera pas suffisante. Sous peine de devenir de simples sparadraps du système néolibéral, il faut proposer des solutions « radicales » (c'est-à-dire qui prennent les problèmes à la racine) « *qui empêchent des marchés de nous sucer notre humanité* » comme l'exprime Bernard Van Asbrouck : réduction collective du temps de travail, allocation universelle, lutte contre la fraude fiscale, développement d'entreprises sociales, limitation de la tension salariale ? À cela s'ajoute également une question fondamentale, qui représente sûrement un des grands défis du XXI^e siècle : comment garantir un système de solidarité qui soit soutenable pour notre planète ? En effet, comme le rappelle bien Bernard Van Asbrouck, la sécurité sociale n'a jamais été le partage des richesses, mais bien le partage de l'accroissement des richesses. Et comme une croissance infinie dans un monde fini n'est pas envisageable, d'autres solutions sont à inventer²².

Enfin, une dernière piste consisterait à réfléchir aux possibilités d'innovation et de changement possibles au quotidien, pour les travailleurs sociaux : comment moi, en tant que travailleur dans une structure, je peux faire quelque chose, comment je peux résister ? Certains proposent de lancer une cellule « recherche et développement » collective (à la place de faire plus d'heures de formation que prévu) qui chercherait des pistes. D'autres suggèrent de se rapprocher d'autres initiatives qui vont dans un sens similaire, comme les services civiques volontaires. D'autres encore se rappellent des « réunions du samedi » des débuts, « *où nous étions plus libres de proposer des choses.* » Quoi qu'il en soit, pour éviter de tomber dans l'écueil de parler « à la place » ou « au nom des » plus précarisés, ces pistes devront être creusées en collaboration avec les stagiaires, dans un esprit de communauté entre travailleurs sociaux et précaires. À ce titre, l'expérience française de la Coordination des Intermittents et des Précaires, qui cherche à rapprocher diverses populations se reconnaissant dans le travail intermittent (et donc les historiques métiers artistiques, mais aussi maintenant les travailleurs subissant la flexibilisation du marché du travail) peut être inspirante²³.

Quel équilibre entre le « social » et le « professionnel » ?

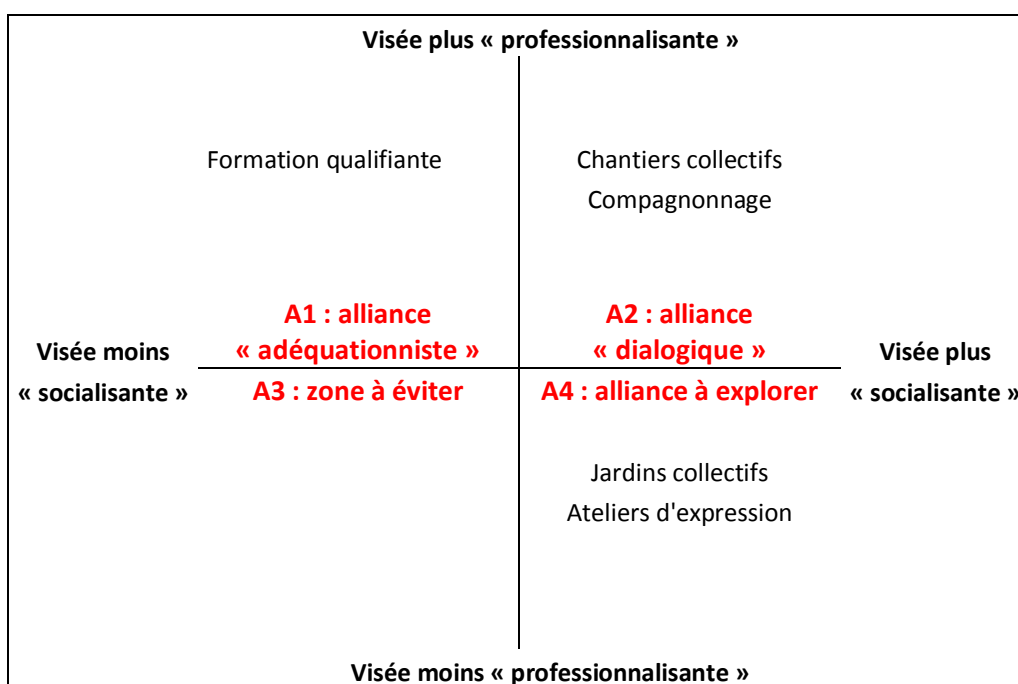
Comme son nom l'indique, le secteur de l'insertion socioprofessionnelle porte une tension originelle entre le volet « social » et le volet « professionnel » de la démarche, dont l'articulation mène à un objectif commun : l'intégration et l'émancipation sociale. Dans le schéma ci-dessous, cette volonté initiale se retrouve dans « l'alliance dialogique » (A2), dont les aspects « professionnel » et « social » sont tous les deux très importants et cherchent à être mis en dialogue de manière complémentaire. Ce schéma se veut toutefois moins une manière de représenter la réalité des pratiques (forcément bien plus complexes et nuancées), mais bien d'aider à définir des tendances et éventuellement des pistes à creuser. Précisons également qu'il n'y a pas de jugement de valeurs sur les différentes tendances, il n'y a pas de tendance « idéale » : une tendance sera « idéale » si elle répond aux besoins des stagiaires, qui bien-sûr peuvent varier d'une personne à l'autre. Nous l'avons vu, les nouvelles réglementations poussent à valoriser l'aspect professionnel, au détriment parfois de l'aspect social : c'est la « tendance adéquationniste » (A1), qui cherche par exemple à former des personnes dans les métiers où on trouve plus facilement de l'emploi. Alors, pour contrebalancer cette tendance,

²² Quelques pistes déjà dans ce dossier : « Quelles solidarités sans croissance ? », revue *S/Ince*, mai 2014.

²³ Voir notre analyse « Une autre manière de 'faire politique' », *SAW-B*, 2012.

pourquoi ne pas développer davantage d'activités dont l'aspect social est le plus important (A4), comme des jardins partagés ou des ateliers d'expression ? Certains CISP sont déjà dans ces pratiques. À l'étranger, c'est aussi le cas par exemple à Couëron, près de Nantes, où chômeurs et anciens paysans s'occupent de terres agricoles, dans l'unique but de récolter des légumes pour leur propre consommation, dans un esprit d'ouverture et d'apprentissage collectif. Pas d'obligation pour les personnes de participer, chacun fait à son rythme²⁴. À côté d'une économie de marché (entreprises) et d'une économie d'Etat (services publics), ces lieux d'économie « de la réciprocité²⁵ » contribuent largement à la création de richesses non monétaires, mais aussi à un tissu social indispensable à l'émancipation des personnes. Ce genre de démarches, moins contraignantes qu'une formation ou qu'un stage en entreprise, peut permettre d'augmenter une confiance en soi chez les stagiaires, ainsi que le développement de leur capital culturel (ce qui est une fin en soi, mais aussi par ailleurs un élément indispensable pour trouver un emploi aujourd'hui).

Dès lors, peut-être que les EFT-OISP pourraient contribuer davantage à la création de tels lieux, ou bien faire des liens avec des initiatives déjà existantes (par exemple, le mouvement des villes et villages en transition, qui cherche à rendre les quartiers plus résilients en favorisant une solidarité entre habitants) ? Si les structures d'insertion socioprofessionnelle doivent garder comme objectif de lier les aspects professionnel et social (A2), elles y gagneraient peut-être également à y intégrer, en fonction des situations des stagiaires et des institutions, des actions tantôt plus « professionnalisantes » (A1), mais aussi plus « socialisantes » (A4). L'idée n'est pas d'uniformiser les pratiques, bien au contraire : chaque structure peut aussi choisir vers quelle tendance elle souhaite ou peut davantage se diriger.



²⁴ G. d'ALLENS, « Chômeurs et paysans, à Couëron, ils mettent la terre en commun », *www.reporterre.net*, 22 juin 2015.

²⁵ Elle se définit comme une économie où « la relation établie encore des groupes ou personnes grâce à des prestations ne [prennent] sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes ». J-L. LAVILLE, *Politique de l'association*, Seuil, Paris, 2010.



En filigrane, cette réflexion amène également à se repositionner par rapport aux pouvoirs publics : que fait-on avec l'État ? que fait-on sans (ou à côté de) l'État ? Voici pour finir une citation de Jean-Louis Laville, économiste et sociologue de l'économie sociale, qui pourrait être une sorte de fil rouge à garder à l'esprit pour les actions à venir : « *Les associations ont besoin d'être à la fois dans et hors du système. Elles doivent cultiver une coopération conflictuelle avec les pouvoirs publics. Ne pas être un moyen de 'faire taire les pauvres', mais au contraire, porter une parole publique plus forte. Parce qu'elles ne sont pas seulement des entreprises qui produisent des services de manière adaptée, elles sont d'abord et avant tout des structures collectives qui défendent des manières de vivre ensemble.* »²⁶

²⁶ Intervention au petit déjeuner de l'économie sociale de SAW-B : « Les associations entre ripostes aux pressions étatiques et incantations à l'innovation sociale », juin 2015.



LES ANALYSES DE SAW-B

Les analyses de SAW-B se veulent des outils de réflexion et de débat. Au travers de ces textes, SAW-B souhaite offrir la possibilité aux citoyens mais aussi, plus spécifiquement, aux organisations d'économie sociale de décoder – avec leurs travailleurs et leurs bénéficiaires – les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leurs pratiques quotidiennes. Cette compréhension des réalités qui les entourent est essentielle pour construire, collectivement, les réponses et dispositifs adaptés aux difficultés rencontrées. Ces analyses proposent également aux travailleurs de l'économie sociale de poser un regard critique sur leurs pratiques et leurs objectifs mais aussi sur notre société, ses évolutions, nos modes de consommations, de production, de solidarité, etc.

Ces textes ne sont pas rédigés « en chambre » mais sont le résultat direct des interpellations des acteurs de terrain. Nous vous invitons à les prolonger en nous relayant vos interpellations, commentaires et propositions. Si vous le souhaitez, au départ d'un de ces sujets d'analyse, nous pouvons aussi co-organiser avec vous une animation sur mesure au sein de votre entreprise sociale ou de votre groupe citoyen.

Nos analyses sont disponibles sur notre site www.saw-b.be, à côté de nos études, où elles sont classées selon les thématiques suivantes :

- Contours, objectifs et fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Définitions et objectifs de l'Economie sociale
 - o Fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Démocratie économique et participation
 - o Frontières de l'Economie sociale
 - o Financement de l'Economie sociale
- Economie sociale et enjeux politiques
 - o Enjeux européens et internationaux
 - o Enjeux belges et régionaux
 - o Economie sociale et enjeux de société
- Economie sociale et travail
 - o Insertion socioprofessionnelle
 - o Sens du travail
- Produire et consommer autrement
 - o Distribution et alimentation
 - o Logement
 - o Services
 - o Environnement
 - o Culture



SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) est un mouvement pluraliste pour l'alternative économique et sociale. Créée en 1981, l'ASBL rassemble les femmes et les hommes qui construisent une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement et non sur le profit. Ses membres représentent plus de 300 entreprises sociales - soit 15 000 travailleurs - en Wallonie et à Bruxelles : des ASBL, des coopératives, des fondations et des sociétés à finalité sociale actives dans de nombreux secteurs tels la culture, la formation, la santé, les énergies, les services à la personne, ...

SAW-B vise à défendre, représenter et développer l'économie sociale et les entreprises qui la composent. Elle est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be